Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 7332

Intitulé

CAP: Certificat d'aptitude professionnelle Souffleur de Verre option "Enseigne lumineuse"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Modalités d'élaboration de références :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

CPC Arts appliqués

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

224 Matériaux de construction, verre, céramique

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP souffleur de verre option «Enseigne lumineuse» doit être capable de réaliser, seul ou au sein d'une équipe réduite, divers travaux par transformation du tube de verre au chalumeau dans les domaines suivants : - Enseigne lumineuse

- Eclairage
- Décoration lumineuse
- Signalisation
- Verrerie de décoration soufflée au chalumeau

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du CAP souffleur de verre option «Enseigne lumineuse» exerce son activité dans : - un atelier artisanal,

- une entreprise,
- un département spécialisé d'entreprise.
 - Souffleur de verre Verrier au chalumeau

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1602: Réalisation d'objets artistiques et fonctionnels en verre

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'une situation professionnelle Réalisations prenant en compte la formation en milieu professionnel
- Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique
- Mathématiques Sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive
- Langue vivante

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de	- Décoder les documents de travail et étudier les modèles
la fiche n° 7332 - analyse	- Reconnaître les matières d'oeuvre, les ébauches, les composants
d'une situation	- Reconnaître les matériels, les outillages, les fluides
professionnelle	- Identifier et/ou lire un instrument de mesure
	- Décoder les règles d'hygiène et de sécurité.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de	- Analyser la fabrication
la fiche n° 7332 -	- Préparer les outillages
Réalisations prenant en	- Mettre en oeuvre, respecter, contrôler
compte la formation en	- Participer
milieu professionnel	- Entretenir.
initied professionine	End eterm.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°3 de	Français
la fiche n° 7332 - Français,	- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
Histoire-Géographie et	- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
Enseignement moral et	- Devenir un lecteur compétent et critique
civique	- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.
	Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique
	- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
	- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace
	- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un
	document selon des critères donnés
	- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement
	quotidien.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°4 de	- Rechercher, extraire et organiser l'information.
la fiche n° 7332 -	- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un
Mathématiques-Sciences	protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.
physiques et chimiques	- Expérimenter.
	- Critiquer un résultat, argumenter.
	- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
Dies de comméteurs : :05 de	règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°5 de	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues
la fiche n° 7332 - Education	- Réaliser une performance motrice maximale
physique et sportive	- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et
	incertains
	- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
	- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
	- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles
	liés à l'activité.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de	Compétences de niveau A2 du CECRL
la fiche n° 7332 - Langue	S'exprimer oralement en continu
vivante obligatoire	Interagir en langue étrangère
	Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 7332 - Unité facultative - Arts appliqués et cultures artistiques	 Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	Х	ldem
Après un parcours de formation continue	Х	ldem
En contrat de professionnalisation	Х	ldem
Par candidature individuelle	Х	ldem
Par expérience dispositif VAE	Х	ldem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	Х	

cessible en Nouvelle Caledonie	X	
cessible en Polynésie Française	Х	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté de création du 25 mai 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

http://www.onisep.fr http://www.cndp.fr

Eduscol

Lieu(x) de certification :

 $\label{lieu} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \text{de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur}:$

Historique de la certification :

CAP Arts et techniques du verre option "Verrier au chalumeau"